**Votre projet relève-t-il de la GIZC ?**

**Faites le test !**

**Introduction : vers une communauté d’initiatives locales GIZC**

Inspirés du protocole GIZC, les critères et indicateurs du test qui suit sont mis à votre disposition pour vous aider à vérifier dans quelle mesure les grands traits et le parcours de votre projet peuvent s’assimiler à une démarche GIZC, mais également, si c’est le cas, pour vous guider dans la conception et le lancement d’autres projets, et finalement créer une communauté méditerranéenne d’initiatives locales GIZC.

**I – Définir la zone d’intérêt et son échelle supérieure immédiate**

***Quelles sont les ‘délimitations’ d’intervention de votre projet ?***

* ***E : un écosystème dans son intégrité***
* ***A : délimitations administratives***
* ***E/A : mélange de délimitations naturelles (écosystème) et administratives***

Dans les conditions idéales, les délimitations du projet correspondent à celle des écosystèmes concernés – par exemple un estuaire et son bassin versant. En pratique, ceci n’est souvent pas faisable, la zone d’intérêt étant définie selon les limites administratives, telles que celles d’une municipalité ou d’une aire protégée déjà définie, et ne contenant que des portions d’un certain nombre d’écosystèmes. Il y a deux principes essentiels qui devraient guider le choix de ces délimitations : le premier est que l’étendue spatiale de la zone choisie doit rester dans les capacités d’analyse et d’intervention du projet, et le second est que l’analyse comme le plan d’action qui en découle, doivent toujours prendre en compte les forces et interdépendances qui interviennent à l’échelle supérieure immédiate.

**EN SAVOIR PLUS :** Les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, à travers le système PNUE/PAM, se sont accordés pour adopter et mettre en œuvre l’approche par écosystème (EcAp) comme une stratégie pour la gestion intégrée des activités impactant les écosystèmes marins et côtiers. Elles ont décidé une mise en œuvre progressive de l’EcAp vers l’objectif final de Bon Etat Environnemental (BEE) de la mer Méditerranée.

La pratique de l’approche par écosystème dans la GIZC revient à prendre en compte le tissu de forces et d’interrelations qui sont à l’œuvre dans une zone d’intérêt donnée, tout en considérant le contexte à une échelle supérieure pour l’analyse des problèmes et la sélection des actions. Ainsi, les critères de GIZC ne doivent pas s’appliquer uniquement dans les limites géographiques strictes du projet, mais aussi considérer la ‘zone d’intérêt’ dans laquelle l’initiative s’inscrit, en incluant au moins l’échelle immédiatement supérieure ou au-delà, selon les conditions qui prévalent aux échelles régionale ou globale (changement climatique)[[1]](#footnote-1).

**II – Réunir les conditions favorables**

1. **SOUTIEN DES GROUPES CONSTITUTIFS**

***Quel est le niveau de connaissance et de soutien des acteurs clés relevant des agences gouvernementales, du secteur privé, et de la société civile ?***

**NOTE de 0 à 3** (0 : Absent ; 1 : Faible ; 2 : Moyen ; 3 : Bon)

La connaissance du projet et son soutien sont essentiels au niveau local, parmi les groupes constitutifs qui seront les plus concernés par le projet. Selon l’étendue du projet et l’importance de ses activités, faire connaître et soutenir le projet par le grand public peut aussi se révéler nécessaire. Dans tous les cas, on sait qu’un soutien unanime est impossible et que le succès réside dans la construction d’un projet qui est perçu par les groupes sociaux comme abordant les problèmes considérés comme importants, de manière équitable et effective. Connaissance et soutien dépendent directement des formes de gouvernance préexistantes.

**EN SAVOIR PLUS :** Contenue dans les principes mêmes du Protocole sur la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) pour la Méditerranée, la gouvernance est un concept transversal fondamental. La gouvernance est une affaire de pouvoir, d’interrelations et de transparence : qui a de l’influence, qui décide, et comment les décideurs sont tenus de devoir rendre compte. La gouvernance concerne donc les valeurs, les politiques, les lois et les institutions avec lesquelles les problèmes sont pris en compte en impliquant les institutions et groupes du secteur privé, de l’Etat, et de la société civile. La gouvernance prépare le terrain d’intervention de la gestion. La ‘bonne gouvernance’ consiste à exercer le pouvoir de manière partagée et opérationnelle en réponse aux objectifs fixés sur une zone de gestion donnée. Elle est fondée sur la capacité et la fiabilité des institutions gouvernantes pour répondre de manière efficace aux problèmes posés et maintenir l’unité sociale à travers l’usage de diverses formes de consultation, négociation et accords multipartites.

Les pratiques de bonne gouvernance sont bénéfiques en ce sens qu’elles renforcent les systèmes de gestion partagée. Les changements de comportement qui en résultent sont censés accroître le niveau de vie des habitants locaux, par exemple en améliorant la sécurité alimentaire et en procurant des opportunités de revenus par des emplois supplémentaires.

1. **ENGAGEMENT FORMEL**

***Institutionnel : Est-ce que la mise en œuvre du projet s’insère dans une démarche formelle aux niveaux national, régional, ou local, et bénéficie ainsi d’engagements formels ?***

**OUI / NON / PARTIELLEMENT**

***Financier : Est-ce que le projet a les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre et celle de son plan d’action ?***

**OUI / NON / PARTIELLEMENT**

Le projet doit pouvoir être reconnu comme légitime et important par les autorités et institutions clés, sous forme d’une décision formelle, un décret, ou tout autre document formel au niveau hiérarchique de gouvernance (municipalité, département, province, région, nation) dans lequel le projet doit prendre sa place dans les politiques, les programmes et les institutions en place.

**EN SAVOIR PLUS :** Une fois que les objectifs et le plan initial d’action ont été négociés, les autorités (locales, sous-nationales, nationales) doivent formellement pourvoir aux institutions en charge en leur donnant le mandat nécessaire pour allouer les ressources naturelles, réguler leur usage, atténuer les conflits et apporter les ressources humaines et financières nécessaires au projet. La création de commissions, de groupes de travail, d’organisations d’usagers, et d’ONGs dédiés à la mise en œuvre du plan d’action, bien articulés entre eux (arrangements institutionnels), sont autant d’expression d’engagements des uns et des autres.

1. **CAPACITE INSTITUTIONNELLE**

***Quelle est la capacité des institutions partenaires clés dans la définition et la mise en œuvre du projet, à effectivement pratiquer une gestion de type écosystémique ?***

**NOTE de 0 à 3** (0 : Absent ; 1 : Faible ; 2 : Moyen ; 3 : Bon)

Le processus GIZC est un processus continu d’apprentissage et de renforcement des capacités des acteurs, d’une part pour identifier les forces et les facteurs qui façonnent les écosystèmes côtiers dont ils font partie, et d’autre part pour sélectionner les actions de maintien et d’amélioration des qualités environnementales vers un futur souhaitable.

**EN SAVOIR PLUS :** Les capacités requises couvrent de nombreux domaines : résolution des conflits, gestion d’équipes interdisciplinaires, définition et mise en œuvre de programmes d’action publique, supervision de projets de développement spécifiques, évaluation des performances des contractants, etc. Le cadre long-terme et la complexité de la gestion par écosystème demandent des connaissances et du savoir-faire pour s’adapter aux changements incessants et apprendre des expériences générées par le projet lui-même (gestion adaptative).

1. **VISION, OBJECTIFS CLAIRS, ET SYSTEME DE SUIVI**

***Vision long-terme : Y-a-t-il une vision long-terme partagée par tous les acteurs ?***

**OUI / NON / PARTIELLEMENT**

***Objectifs clairs : Est-ce que les objectifs et ciblages du projet visent à la fois les conditions environnementales et sociales ?***

**OUI / NON / PARTIELLEMENT**

***Système de suivi :***  ***Est-ce que l’avancée du projet vers ses objectifs est suivie sur la base d’états initiaux, social et environnemental, à l’aide d’une batterie d’indicateurs correspondants ?***

**OUI / NON / PARTIELLEMENT**

Une vision long-terme doit être négociée et identifiée entre tous les acteurs concernés et engagés dans le projet. Une vision long-terme est portée par des objectifs clairs sur les conditions attendues de la qualité environnementale et de l’état de la société, auxquelles le projet est censé contribuer. Cette contribution ne pourra être mesurée que s’il existe un système de suivi complet et efficace.

La performance d’un projet ne pourra être mesurée que sur la base d’objectifs et de données vérifiables, touchant aussi bien aux dynamiques qui lui sont internes qu’aux conditions sociales et environnementales qu’il est censé influencer. Ceci nécessite d’établir des états initiaux des conditions environnementales et sociales. Le propos de ces états initiaux et le suivi d’un certain nombre des variables qu’ils contiennent, est de : (1) promouvoir l’apprentissage dans le projet, ses partenaires et groupes constitutifs, (2) jeter les fondements pratiques d’une gestion adaptative et, (3) rendre le projet transparent pour les acteurs et les bailleurs qui le soutiennent.

**EN SAVOIR PLUS :** Tout un ensemble d’indicateurs sociaux et environnementaux ont été sélectionnés et informés de manière rigoureuse pour essayer d’évaluer les progrès accomplis en termes de gestion du bassin Méditerranéen : le processus EcAp de la Convention de Barcelone s’appuie sur 11 objectifs écologiques, avec leurs objectifs opérationnels et indicateurs, établissant les niveaux à atteindre pour aller vers le Bon Etat Environnemental de la Mer Méditerranée et ses régions côtières. Un Programme Intégré d’Evaluation et de Suivi (IMAP) permet de définir les objets d’évaluation et de suivi communs à tous les pays riverains de la Méditerranée, guidant ainsi sur la manière de mettre en œuvre ces suivis quantitatifs ayant trait à l’état écologique de la Méditerranée et de ses côtes dans le cadre de l’EcAp.

Ainsi, aux côtés de l’état écologique, il importe d’inclure des états initiaux concernant les conditions socio-économiques dans la zone du projet, dont :

* Etat et tendances de la démographie (totale, urbaine, rurale) incluant les flux saisonniers comme celui des touristes ;
* Etat et tendances de la qualité de vie (éducation, durée de vie, pauvreté, revenus) ;
* Etat et tendances des prélèvements des ressources dans les domaines de la pêche, de l’agriculture, de la foresterie, de l’industrie minière, etc. ;
* Etat et tendances dans l’usage du sol (forêts, cultures, pâtures, déserts, urbanisation, etc.) ;
* Etat et tendances des activités (nombre d’actifs dans l’agriculture, les pêches, l’industrie, les services, etc.).

**III – Réponses aux changements**

1. **INTERACTIONS TERRE-MER**

***Est-ce que le projet prend en compte les interactions terre-mer (LSI), en termes de développement lié des activités menées à terre et en mer ?***

**OUI / NON / PARTIELLEMENT**

Dans le cadre du projet PAC (Programme d’aménagement côtier) italien, une définition du concept de LSI a été proposée comme suit : « les interactions dans lesquelles les phénomènes naturels et les activités humaines à terre ont une influence ou un impact sur l’environnement, les ressources, et les activités marines, ainsi que les interactions qui, en retour, peuvent avoir une influence ou un impact sur l’environnement, les ressources, et les activités terrestres ».

En d’autres termes, comme dans le cas de Planification spatiale maritime (PSM), l’analyse des interactions terre-mer (LSI) n’ouvre pas un nouveau domaine d’investigation, mais est partie intégrante du processus GIZC qui exige que les composantes terrestres et marines de la zone côtière soient gérées de manière cohérente. Une approche emboîtée et flexible de l’analyse LSI, sous forme de lignes de conduite méthodologiques, est proposée par PAP/RAC comme suit.

**EN SAVOIR PLUS :** Le cadre conceptuel de la Planification spatiale maritime (PSM) en Méditerranée a été adopté en 2017 par les Parties Contractantes de la Convention de Barcelone. Ce cadre met en lumière deux interactions majeures entre terre et mer : (i) les processus naturels terre-mer, et (ii) les activités et les usages à terre et en mer. L’approche PSM a été introduite dans le système de la Convention de Barcelone en tant que processus clé de mise en œuvre de la GIZC pour ce qui concerne la partie marine de la zone côtière, contribuant ainsi à l’équilibre entre les dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

La Directive de l’Union Européenne 2014/89/EU sur la Planification Spatiale Maritime stipule que le processus de planification doit prendre en compte les interactions terre-mer (LSI ; se référer à la EU MSP Platform). Bien que le Protocole GIZC ne contienne pas expressément une définition sur la LSI, cette dernière est implicite dans son Article 2 et les définitions qu’il donne sur les notions de ‘zone côtière’ et de ‘gestion intégrée des zones côtières’.

1. **IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

***Est-ce que le projet traite de problèmes liés aux impacts du changement climatique et aux adaptations qui s’en suivent ?***

**OUI / NON / PARTIELLEMENT**

Puisque faire face au changement climatique et aller vers le développement durable sont considérés comme étant les deux faces d’une même pièce, cette pièce est concrètement celle de la GIZC. En effet, la GIZC poursuit le développement durable des zones côtières où les impacts et l’adaptation au changement climatique deviennent une priorité.

Le protocole GIZC comporte des dispositions sur la protection de la zone côtière, les activités économiques qui s’y développent, les écosystèmes qui lui sont spécifiques, ainsi que la prévention et la réponse aux catastrophes naturelles, y compris celles qui sont générées par les effets du changement climatique (voir les Lignes directrices du PAP/RAC sur l’adaptation aux changements et à la variabilité du changement climatique sur les côtes méditerranéenne).

**EN SAVOIR PLUS :** Quand on s’attaque aux questions de changement et de variabilité climatiques, on est forcément dans un contexte transfrontière avec nécessité de faire appel aux outils et aux processus de coopération entre les pays limitrophes. A titre d’exemple, les Etudes d’Impact Environnemental (EIE) et les Etudes Stratégiques Environnementales (ESE) permettent toutes deux d’instaurer de tels processus de coopération.

1. **CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT**

***Est-ce que le projet est à l’origine de changements de comportement des individus, des groupes, des institutions, ou du secteur privé ?***

**OUI / NON / PARTIELLEMENT**

Le changement des comportements des groupes ou des secteurs qui exploitent les biens et services générés par les écosystèmes côtiers, devrait occuper une place centrale dans la mise en œuvre du projet. Les groupes d’usagers tendent à mieux respecter les lois et réglementations qu’ils considèrent comme ‘légitimes’.

Légitimité et volontariat sont basés sur : (1) une compréhension commune de la nature et de l’étendue du problème traité, ce qui suppose un niveau égal d’information, (2) des procédures pour développer et mettre en œuvre des types de gestion considérés comme équitables et, (3) des mesures de gestion perçues comme efficaces et concourant significativement aux résultats attendus. Dans ce contexte, il est essentiel de mettre en place une stratégie de communication qui concoure à la visibilité, l’appropriation, et la dissémination des bonnes pratiques développées dans le cadre du projet.

**EN SAVOIR PLUS :** Depuis 2008, le ‘Jour de la côte’ méditerranéen est célébré chaque année, le 25 septembre. Cet évènement vise à accroître la prise de conscience environnementale parmi les décideurs, les écoles, les médias, les ONG et l’ensemble de la population locale. Promouvoir et mettre en œuvre des activités qui se préoccupent à la fois des contextes écologique, social et culturel, devrait conduire progressivement à un développement durable des zones côtières. Ainsi, les médias sont particulièrement visés lors de ces ‘Jours de la côte’.

1. **RENFORCEMENT DES CAPACITES**

***Votre projet contient-il des activités spécifiques au renforcement des capacités ?***

**OUI / NON / PARTIELLEMENT**

Le manque de capacités en matière d’approche écosystémique est un facteur limitant clé pour pouvoir progresser dans la conservation et l’usage durable des systèmes côtiers. Le renforcement des capacités est indispensable tout le long de la durée du projet et au-delà, en matière de renforcement des connaissances, des savoir-faire, des relations et des valeurs qui permettent aux organisations, groupes et individus d’atteindre leurs objectifs, sur des thèmes tels que le changement et les fonctions des écosystèmes, les processus de gouvernance, l’attachement des stratégies à l’histoire et à la culture des lieux, ou encore le regroupement et la gestion d’équipes interdisciplinaires.

En pratique, les capacités concernent d’abord les individus et s’expriment ensuite à travers les institutions. Apprendre en faisant, complété par l’éducation, formations et échanges spécialisés entre praticiens, sont autant d’approches stratégiques qui peuvent se révéler efficaces si elles répondent aux besoins identifiés dans les différents secteurs et lieux spécifiques. Le problème est que trop souvent ce qui a été appris n’est pas suivi et reste au niveau de l’expérience personnelle des individus concernés. Beaucoup de bailleurs se focalisent sur les résultats finaux (ex : plus de poissons, conditions environnementales restaurées, revenus accrus) sur la durée relativement court terme d’un projet hautement soutenu financièrement, mésestimant ainsi le défi autrement plus grand qui consiste à obtenir les changements de pratiques bien spécifiques dans un certain nombre de groupes et de leurs institutions.

**EN SAVOIR PLUS :** Prise de conscience, formation, éducation et recherche(Protocole GIZC, Article 15) sur la GIZC sont fondamentaux pour permettre une prise de décision fondée sur les meilleures connaissances. Par exemple, MedOpen est un service en ligne créé en 2004, qui offre un cycle de formation développé par PAP/RAC pour le renforcement des capacités des praticiens de la GIZC en Méditerranée.

**IV – Outils et mécanismes de mise en œuvre**

***Dans le cadre de votre projet, avez-vous utilisé ou prévoyez-vous d’utiliser un des outils et mécanismes de mise en œuvre sous-listés en soutien du processus GIZC ?***

***(La notation est calculée sur l’ensemble des 12 catégories d’outils où, OUI=1 ; NON=0 ; PARTIELLEMENT=0,5)***

* ***Approche GIZC par étape***

***OUI / NON / PARTIELLEMENT***

Selon le Protocole GIZC, les étapes de la démarche GIZC sont définies et décrites dans le Coastal Wiki (<http://www.coastalwiki.org/wiki>). Elle est structurée en 5 étapes, de la ‘mise en place’ du projet à la ‘réalisation de la vision’ du projet.

* ***Planification partagée***

***OUI / NON / PARTIELLEMENT***

Les outils et mécanismes de coopération et de participation (ensemble avec la collecte de l’information) figurent parmi les éléments les plus consommateurs de temps et d’argent dans une initiative GIZC. Dès lors, il est nécessaire de définir une stratégie explicite sur la manière dont cet aspect fondamental du processus GIZC va pouvoir fonctionner et se développer.

* ***Analyse DPSIR***

***OUI / NON / PARTIELLEMENT***

L’analyse DPSIR (Forces motrices, pressions, état, impact, et réponse) peut, à bon escient, être simplifiée en une approche Pression-Etat-Réponse (PSR) dans l’analyse initiale et pour le cadrage de discussions productives avec une grande diversité d’acteurs.

* ***Pressions et impact cumulé***

***OUI / NON / PARTIELLEMENT***

L’identification des pressions demande des quantifications dans beaucoup de domaines. Cependant, la désagrégation spatiale des données, des tendances ou des informations au niveau local, n’est pas toujours possible. Des approximations sous forme de classes (ex : bas, moyen, fort) ou d’échelles numériques simples (telle que de 0 à 3), peuvent se révéler utiles en termes de communication avec des acteurs non techniques (voir la méthode d’analyse systémique « Imagine » du Plan Bleu), et d’estimation de l’impact cumulé des pressions sur un écosystème donné.

* ***Evaluations (EIE, ESE, risques, analyse coût/bénefice, etc.)***

***OUI / NON / PARTIELLEMENT***

Les évaluations représentent une large catégorie d’outils de collecte de données brutes pour les transformer en informations utiles. Elles comprennent les Etudes d’impact environnemental (EIE), les Etudes stratégiques environnementales (ESE), la comptabilité des ressources, les exercices d’attribution de valeurs monétaires, les évaluations de risque, et les analyses coût/bénéfice. Toute évaluation repose sur l’existence d’une base solide de données, et une bonne compréhension des socio-écosystèmes et des dynamiques qui affectent la zone de projet. Des programmes ciblés et long-terme (ex : IMAP) d’amélioration de la recherche pour la collecte de données fiables, sont nécessaires pour la production d’évaluations solides, dont les résultats sont normalement suffisants pour donner une idée des tendances à venir. L’évaluation devrait en tout cas rester un outil au service du processus de consultation/participation, avant la prise de décision. Leur propos est d’informer le débat politique et sociétal.

* ***Interface terre-mer***

***OUI / NON / PARTIELLEMENT***

L’interface terre-mer (LSI) est un phénomène complexe, à propos de l’interaction des processus naturels et des impacts des activités humaines dans cette zone de transition. Quand on rapproche la GIZC de la planification spatiale marine (PSM), l’enjeu est d’abord de comprendre les dynamiques à l’œuvre, et ensuite, trouver les mécanismes institutionnels les plus aptes à répondre à cette complexité dans un contexte de gouvernance donné. Il peut y avoir différentes options possibles, avec des échelles d’intervention différentes.

* ***Données partagées et géo-spatialisées***

***OUI / NON / PARTIELLEMENT***

Une information objective et de qualité prépare le terrain pour des décisions bien fondées et est donc au cœur de l’ensemble du cycle de projet GIZC. Dans la phase de démarrage, l’information est nécessaire pour attirer l’intérêt des intéressés, leur faire prendre conscience des problèmes et des enjeux, et les convaincre du besoin d’une initiative GIZC avec leur participation. Durant la phase de mise en œuvre, le type d’information requise couvre non seulement les pressions et l’état, mais également la transparence à propos des activités des administrations, et l’information sur les types de comportement et des attentes des acteurs socio-économiques et du public. Bien que la GIZC soit très demandeuse d’information, en particulier pour pouvoir produire des cartes intelligentes, beaucoup peut être accompli an faisant un meilleur usage des informations qui existent déjà.

* ***Partenariats public-privé***

***OUI / NON / PARTIELLEMENT***

A beaucoup d’égards, le secteur privé est très largement concerné par les décisions qui peuvent être prises en matière de gestion des zones côtières. Beaucoup de ces acteurs ont également le pouvoir politique de bloquer les actions en faisant pression sur les administrations concernées. De plus, le secteur en lien avec l’environnement a un rôle particulier à jouer dans le développement durable des zones côtières, à travers la promotion de nouvelles technologies, ‘vertes’ ou ‘bleues’. Pour toutes ces raisons, il est important de faire du secteur privé un partenaire actif dans le processus GIZC. Leur participation permet aussi souvent d’amener des ressources financières pour la mise en œuvre de certaines activités.

* ***Aménagement du territoire***

***OUI / NON / PARTIELLEMENT***

Les dispositions des plans d’aménagement concernant la nomination de zones spéciales et de distance requise du trait de côte pour toute construction (disposition phare du Protocole GIZC), sont des outils efficaces en matière de gestion côtière, quoiqu’ils doivent parfois être adaptés aux particularités du système côtier en question, en conformité avec le principe GIZC d’approche systémique.

* ***Instruments économiques***

***OUI / NON / PARTIELLEMENT***

Les instruments économiques incluent les systèmes de taxes, de subventions, et de remises, ainsi que la création de permis commercialisables. Ces instruments peuvent être utilisés comme autant d’incitations à la GIZC, en corrigeant le cours du profit économique au bénéfice du bien-être humain. Leur utilisation est dépendante de la connaissance pour la société des coûts et bénéfices (analyse coût-bénéfice) des différentes activités côtières, afin de fixer les niveaux adéquats de taxes ou de subventions nécessaires.

* ***Recherche et interface science-politique (SPI)***

***OUI / NON / PARTIELLEMENT***

Il y a un grand besoin de coordination et de coopération entre les individus et les organisations engagés dans la production des connaissances, en particulier pour ce qui est des questions relatives aux écosystèmes. Les propositions de recherche devraient inclure une partie sur comment les résultats vont contribuer à résoudre tel problème et qui va en bénéficier, ainsi qu’un plan clair de diffusion des résultats vers les autres domaines de recherche et vers les usagers. Les interfaces science-politique (SPIs) peuvent se révéler être des outils utiles à la promotion des échanges entre scientifiques et décideurs. Bien que ces interfaces soient surtout organisées à l’échelle régionale (réseaux, plateformes), elles peuvent être articulées au profit de l’échelle locale en associant dès le départ dans le projet les décideurs publics, et en faisant également appel aux chercheurs en sciences sociales pour faciliter la communication entre scientifiques, décideurs, et le public en général.

* ***Soutien du public***

***OUI / NON / PARTIELLEMENT***

La GIZC ne peut se dérouler sans le soutien actif du public pour motiver la participation et légitimer le processus lui-même. Il est donc essentiel de susciter la prise de conscience du public en ce qui concerne les problèmes de la zone côtière (y compris les impacts du changement climatique) et le potentiel que contient la démarche GIZC pour les résoudre. Dans ce sens, il est bon d’informer très tôt des avantages économiques à court et/ou long terme d’une intervention basée sur la GIZC, au travers des réseaux sociaux bien sûr, mais également des médias, la création de centres de visiteurs, ou la labellisation des bonnes pratiques. Les systèmes éducationnels (écoles) ont aussi un rôle très important à jouer en matière de changement des comportements, en construisant des nouveaux curricula, mais surtout en faisant participer les écoles dans les initiatives de GIZC.

**RECAP pour un Index GIZC**

**Il y a 23 indicateurs et 4 descripteurs**

**Système de notation : 0 à 3 quand c’est le cas, et 0 à 1 pour OUI(1) / NON(0) / PARTIELLEMENT(0,5)**

**Index GIZC maximal : E,A ou E/A-9-4-12**

|  |  |
| --- | --- |
| **INDICATEUR ET DESCRIPTEUR** | **NOTATION MAXIMALE** |
| **I – La zone d’intérêt**  **Descripteur qualitatif** | ***E*** *Ecosystème dans son intégralité*  ***A*** *Limites administratives*  ***E/A***  *Portion(s) d'écosystème(s) & limites administratives* |
| **II – Réunir les conditions favorables**  **Descripteur quantitatif**  Indicateurs   1. Soutien des groupes constitutifs 2. Engagement formel institutionnel/financier 3. Capacité Institutionnelle 4. Vision, objectifs clairs, et système de suivi | **… / 9**  … / 3  … / 2 (2 indicateurs)  … / 1  … / 3 (3 indicateurs) |
| **III – Réponses au changement**  **Descripteur quantitatif**  Indicateurs   1. Interactions terre-mer 2. Impacts du changement climatique 3. Changements des comportements 4. Renforcement des capacités | **… / 4**  … / 1  … / 1  … / 1  … / 1 |
| **IV – Outils et mécanismes de mise en œuvre**  **Descripteur quantitatif**  Indicateurs   1. Approche GIZC par étape 2. Planification partagée 3. Analyse DPSIR 4. Pressions et impact cumulé 5. Evaluations 6. Interface terre-mer 7. Données partagées 8. Partenariats public-privé 9. Aménagement du territoire 10. Instruments économiques 11. Recherche et interface science-politique 12. Soutien du public | **… / 12**  … / 1  … / 1  … / 1  … / 1  … / 1  … / 1  … / 1  … / 1  … / 1  … / 1  … / 1 |

1. Olsen S.B., Page G.G., Ochoa E. 2009. The analysis of governance responses to ecosystem change – A handbook for assembling a baseline. LOICZ Reports and Studies N°34. [↑](#footnote-ref-1)